



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Sandrine LADEGAILLERIE, Irmgard ASTIER et Bernard ZUNINO Adjointes au Maire,

Mmes et MM. Gérard BODIGOFF, Gérard-François KRATOCHVIL (départ à 22h30) Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Jaya MAREEMOOTOO (arrivée à 20h40), José CASTICO OLIVEIRA, Alain LE MINOUX, Christian SOUBRA, Isabelle CATRAIN, Marie-Elisabeth BARDE (arrivée à 20h54), Laurie BARTEBIN, Maurice BOYE, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Corinne BEDIUO et Clément JEHANNO (arrivé à 20h50) conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Carole COUTON

M. Roger AMALOR, procuration à Mme Muriel MOSNAT

M. Claude BOISSIERES, procuration à M. Joseph DELPIC

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à Mme Nathalie FOURMANN à partir de 22h30

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Irmgard ASTIER

M. Nizar MEHRI, procuration à M. Georges GOURGUES

Mme Anne-Marie DOUSSINEAU, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Mme Delphine MARNHIER, procuration à Mme Sophie RIGAULT

Absente :

Mme Bernadette BENOIT-GUYOD

Secrétaire : M. Joseph DELPIC

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019 par **26 voix pour (la Majorité municipale et Mme Laurie BARTEBIN) et 6 abstentions (Ecologistes et Citoyens Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun-Alternative citoyenne), Mme Marie-Elisabeth BARDE et M. Clément JEHANNO sont absents au moment du vote.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 par **26 voix pour (la Majorité municipale et Mme Laurie BARTEBIN) et 6 abstentions (Ecologistes et Citoyens Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun/Alternative citoyenne), Mme Marie-Elisabeth BARDE et M. Clément JEHANNO sont absents au moment du vote.**

2019-116 : AVENANT D'ALLONGEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNTS A 1001 VIES HABITAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme Marie-Elisabeth BARDE et M. Clément JEHANNO sont absents au moment du vote),

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie de la Commune est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à des taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui de la date en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/10/2018 est de 0,75%.

Article 3 :

La garantie de la Commune est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Commune s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

Article 5 :

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de garantie d'emprunt avec réservation de logement avec 1001 VIES HABITAT.

2019-117 : CREATION DE TROIS POSTES DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme Marie-Elisabeth BARDE et M. Clément JEHANNO sont absents au moment du vote),

DECIDE de créer :

- Un poste de rédacteur principal de première classe ;
- Un poste de rédacteur ;
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

2019-118 : INSTAURATION DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO (IKV)**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer l'indemnité kilométrique vélo pour la collectivité à compter du 1^{er} juin 2019, pour une période expérimentale allant jusqu'au 31 décembre 2019.

2019-119 : MISE A JOUR DES CARACTERISTIQUES DES POSTES DE CATEGORIE A POUVANT ETRE OUVERTS A DES AGENTS CONTRACTUELS**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité municipal et Agir ensemble à gauche) et 7 abstentions (Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne et Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne),

DECIDE d'établir la liste et les caractéristiques des emplois de catégorie A pouvant être occupés par des agents contractuels ainsi qu'il suit.

Intitulé :	Responsable de la communication et des relations publiques
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	3 ans renouvelables
Grade :	Attaché
Rémunération :	Entre 8 ^{ème} et 11 ^{ème} échelon selon expérience professionnelle antérieure
Diplôme requis :	Diplôme d'études supérieures dans le domaine de l'information et de la communication

Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et mise en œuvre du plan stratégique de communication • Conception et pilotage d'actions et d'évènements relevant des relations publiques
------------------------	---

Intitulé :	Adjoint au responsable des finances / Responsable de la commande publique
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	3 ans renouvelables
Grade :	Attaché
Rémunération :	Entre 6 ^{ème} et 10 ^{ème} échelon.
Diplôme requis :	Master 1 ou Master 2 en droit public
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et contrôle de l'exécution des marchés publics • Conseil juridique pour la commande publique • Participe à la mise en œuvre des stratégies financières et budgétaires

Intitulé :	Gestionnaire des marchés publics
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	3 ans renouvelables
Grade :	Attaché
Rémunération :	Entre 2 ^{ème} et 5 ^{ème} échelon.
Diplôme requis :	Master 1 ou Master 2 en droit public
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des procédures de marchés publics • Assistance aux services dans l'évaluation de leurs besoins • Gestion des achats

Intitulé :	Responsable du patrimoine bâti
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	3 ans renouvelables
Grade :	Ingénieur ou ingénieur principal
Rémunération :	Entre 6 ^{ème} et 11 ^{ème} échelon selon l'expérience professionnelle antérieure
Diplôme requis :	Diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou Bac + 5 en économie de la construction
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre de la politique patrimoniale • Conduite d'opération des grands projets de la ville • Suivi technique et réglementaire des bâtiments communaux

Intitulé :	Psychologue affecté(e) au secteur petite enfance (temps non complet)
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	1 an renouvelable
Grade :	Psychologue

Rémunération :	Entre 6 ^{ème} et 8 ^{ème} échelon selon l'expérience professionnelle antérieure
Diplôme requis :	Diplôme de psychologue clinicienne
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'observations cliniques auprès d'enfants. • Interventions en direction des équipes des crèches de la ville. • Actions de formation

Intitulé :	Responsable du logement, de l'habitat et de la politique de la ville
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	3 ans renouvelables
Grade :	Attaché
Rémunération :	Entre 8 ^{ème} et 10 ^{ème} échelon selon l'expérience professionnelle antérieure
Diplôme requis :	Master II (droit, urbanisme ou ingénierie sociale)
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage, et mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. • Suivi local des actions relevant de la politique de la ville en relation avec l'intercommunalité et pilotage de la « cohésion sociale »

Intitulé :	Chargé de mission GUSP
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	1 an renouvelable
Grade :	Attaché
Rémunération :	Entre 3 ^{ème} et 6 ^{ème} échelon selon expérience professionnelle antérieure
Diplôme ou expérience requis :	Master1 ou Master 2 en urbanisme ou aménagement du territoire
Missions principales :	Chargée d'accompagner le dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité au sein du service politique de la ville

Intitulé :	Chargé de mission « démocratie de proximité »
Référence juridique	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 2°
Durée de la mission :	1 an renouvelable
Grade :	Attaché
Rémunération :	Entre 3 ^{ème} et 6 ^{ème} échelon selon expérience antérieure
Diplôme ou expérience requis :	Master 2 en droit ou discipline de gestion du secteur public
Missions principales :	Chargé(e) d'accompagner et d'animer les conseils de quartiers et les structures de démocratie de proximité. Gestion de la qualité de la relation aux citoyens.

2019-120 : AVIS COMMUNAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipale, Agir ensemble à gauche et Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne) et 5 abstentions (Saint-Michel en commune – Alternative citoyenne),

DONNE un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat, sous réserve toutefois que soit rappelé pour la Commune de Saint-Michel-sur-Orge :

1. la nécessaire intégration au plan d'action du PLH de la mise en cohérence de la déclinaison de l'OPAH intercommunale et des potentielles OPAH Action Cœur de Ville ;
2. l'étude de l'expérimentation d'une « nouvelle politique des loyers » (NPL) prévue par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 ;
3. l'exonération du SLS sur l'ensemble des territoires de veille de la politique de la ville.

AUTORISE Madame le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération afin que les dispositions visées en son sein puissent être intégrées au PLH.

2019-121 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité municipale et Agir ensemble à gauche), 5 abstentions (Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne) et 2 voix contre (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne),

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne d'un montant de 142 646,55 €, représentant 50 % du montant des travaux envisagés.

DECIDE de fixer la durée d'amortissement de cette dépense à 15 ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente.

2019-122 : AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, 27 voix pour (la Majorité municipale et Agir ensemble à gauche), 2 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne) et 5 voix contre (Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne),

EMET un avis favorable au projet de SCOT arrêté avec les observations suivantes :

- la commune souhaite que soit améliorée la desserte des transports en commun pour tous les quartiers de la ville en la rendant plus attractive tout au long de la journée, y compris les week-ends, jours fériés et périodes de congés scolaires ;
- la commune souhaite que soit renforcé le maillage des réseaux des bus ainsi que les connexions entre les différents opérateurs, permettant ainsi des déplacements avec les territoires voisins ;
- la commune souhaite être accompagné par Cœur Essonne Agglomération pour la création d'un schéma de cheminements doux permettant la connexion entre les différents pôles de la ville ;
- la commune souhaite que soit rajouté dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, à la suite de la prescription figurant p. 97 « *Mettre en place les outils réglementaires adaptés favorisant le maintien et le développement de la mixité sociale* », la mention suivante: « *Il faut agir sur la structure du parc social en veillant à une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements et mettre en place une politique de loyers plus souple. Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à expérimenter avec les bailleurs une nouvelle politique des loyers, en application de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. Cœur d'Essonne Agglomération mettra en œuvre cette mesure dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale (CUS).* »

AUTORISE le Maire ou son représentant à émettre des observations complémentaires dans le cadre de l'enquête publique du SCoT qui aura lieu en juin 2019.

DONNE pouvoir au Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

INDIQUE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.

2019-123 : PROJET « VACANCES JUNIORS » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « ŒUVRES UNIVERSITAIRES DU LOIRET »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réserver 34 places sur 3 séjours proposés par l'organisme « Œuvres Universitaires du Loiret »,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'association « Œuvres Universitaires du Loiret »,

DÉFINIT ci-après les modalités d'attribution d'une bourse aux familles :

- Public : enfants de 6 à 12 ans inclus,

- Conditions : famille suivie par tout travailleur social intervenant sur le territoire de la commune,
- Modalités de calcul de la bourse :
 - Détermination du reste à vivre journalier :
 $(\text{Ressources} - \text{charges}) / \text{Nombre de personnes au foyer} = \text{reste à vivre mensuel} / 30$
On entend par « ressources » la totalité des rentrées d'argent au foyer (salaires, allocations diverses, prestations familiales, pensions alimentaires...) et on entend par « charges » la totalité des dépenses sur présentation de justificatifs originaux (loyer, remboursements de prêts, dépenses énergétiques, impôts, mutuelle, assurances, frais de garde et de cantine, téléphone au-dessous de 30 €...).
 - Détermination du montant de la bourse :
 Coût du séjour – participation de la famille – montant total des aides de droit commun (bons CAF, aides comité d'entreprise, aides MDS....) = bourse
 La participation de la famille est calculée sur la base du reste à vivre journalier multiplié par le nombre de jours (durée du séjour). Cette participation ne peut être inférieure à 5 € par jour et par enfant.
- Modalités de versement de la bourse : elle est versée au prestataire à l'issue des séjours, la famille s'acquittant de sa participation directement auprès du prestataire dans les conditions prévues par celui-ci.

DIT qu'un crédit de 15 000 € sera inscrit au budget 2019 à cet effet.

2019-124 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FCPE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de verser la subvention en totalité, sans attendre la réalisation de l'action (conformément au cadre d'attribution des subventions défini dans la délibération N°2014-306) :

Nom de l'Association	Nom du projet	Montant versé
Union Locale FCPE	Harcèlement en milieu scolaire, comment accompagner les enfants	540 €

DIT que ces dépenses ont été inscrites au BP 2019 à l'article 6574.

2019-125 : REPARTITION DE LA SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » POUR L'ANNEE 2019 - SPORTS COLLECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Françoise POLI, Mme Sandrine LADEGAILLERIE, M. Xavier PASSERI et M. Christian SOUBRA n'ont pas pris part au vote),

PROPOSE de répartir les montants des enveloppes « sports collectifs » et « sports individuels » pour l'année 2019 selon le mode de calcul défini par la délibération n°2011-318 à savoir :

- 22 500 € pour l'enveloppe « sports collectifs » ;
- 6 650 € pour l'enveloppe « sports individuels ».

AUTORISE les versements forfaitaires suivants :

- Hand Ball N1 féminine : 30 % de l'enveloppe sport collectif, soit 6 653,23 € ;
- Hand Ball N3 féminine : 30 % de l'enveloppe sport collectif, soit 6 653,23 € ;
- Hand Ball N3 masculine : 30 % de l'enveloppe sport collectif, soit 6 653,23 € ; ;
- Tennis équipe masculine : 4 % de l'enveloppe sport collectif, soit 967,74 € ;
- Football à 7 sport adapté : 6 % de l'enveloppe sport, soit 1 572,58 €.

2019-126 : MOTION RELATIVE AU REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE SUR LA PRIVATISATION D'ADP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que la Ville aidera à recueillir les soutiens des saint-michellois à la proposition de loi référendaire contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

PRECISE que cette motion sera transmise au Premier ministre, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire chargé des transports, au Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales ainsi qu'au Préfet de l'Essonne.

2019-127 : VŒU RELATIF A L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DU COMMISSARIAT DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE :

- Que les effectifs du commissariat de Sainte-Geneviève-des-Bois soient augmentés significativement afin de permettre à la Police nationale d'assurer l'ensemble des missions de sécurité publique qui lui incombent,
- Que le déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien soit, en partenariat avec les maires concernés, effectif dans les plus brefs délais.

PRECISE que cette motion sera transmise au Ministre de l'Intérieur et au Préfet de l'Essonne.

2019-128 : DEMANDE DE PERENNISATION DU DEUXIEME POSTE DE CPE AU COLLEGE NICOLAS BOILEAU

Depuis l'année scolaire 2017-2018, un deuxième poste de Conseiller Principal d'Education (CPE) est attribué de manière provisoire au collège Nicolas Boileau.

Chaque année, le collège demande qu'il soit renouvelé. En effet, les carences éducatives se renforcent et sont accentuées du fait de situations familiales difficiles.

L'ambiance générale se dégrade et de nombreux actes d'incivilité sont recensés. Le nombre d'incidents grave est également en augmentation, ce qui se traduit par un nombre croissant de conseils de discipline, et d'exclusions.

Face à la dégradation de l'ensemble des indicateurs sociaux et éducatifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE la pérennisation du deuxième poste de CPE au collège Nicolas Boileau de Saint-Michel-sur-Orge.

2019-129 : REFUS DE PROLONGATION DES PERMIS D'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES EN ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne, Saint-michel en commun – Alternative citoyenne, Mme Laurie BARTEBIN et M. Xavier PASSERI), 1 voix contre (M. Bernard ZUNINO) et 24 abstentions (Mme Marie-Elisabeth BARDE et la Majorité municipale excepté M. Xavier PASSERI et M. Bernard ZUNINO)

S'OPPOSE à la reconduction des permis d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels sur des puits qui sont déjà en fin de vie.

DEMANDE à l'Etat de se mettre en cohérence, avec ses engagements en matière de réduction d'émission de GES, et les préconisations scientifiques

DENONCE le manque de communication de l'Etat à l'égard des citoyens et des collectivités non directement concernées par l'implantation des concessions d'hydrocarbures.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2019-055 : Contrat de cession pour le spectacle "A VIF" de Kerry James avec SARL ASTERIOS Spectacles, pour une représentation le samedi 6 avril 2019 à 21h. Montant : 8 648,26 € TTC

Décision n°2019-056 : Contrat de prestation avec l'association Ethnik City pour la mise en place du Festival de danse urbaine le 8 juin 2019 à l'EMC. Montant : 5 500 € TTC

Décision n°2019-057 : Tarifs Festival de danse urbaine du 8 juin 2019 à l'EMC. Tarif unique : 5 € - Moins de 8 ans, accompagnateur et danseur : gratuit.

Décision n°2019-058 : Convention - mise en scène d'un spectacle avec l'association LA COMPAGNIE SIMAGINE, pour mettre en scène le recueil de paroles élaboré à partir des témoignages des usagers du Centre social fréquentant les cours de français. Montant pour 9 séances : 1 266,88 € TTC

Décision n°2019-059 : Contrat avec l'association Hercule Insertion. Mise à disposition de personnel en parcours d'insertion en fonction des besoins, pour effectuer des renforts ou des remplacements. Du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} avril 2020.

Décision n°2019-060 : Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule à l'Espace Marcel Carné afin de transporter des artistes du 29 mars au 1^{er} avril 2019.

Décision n°2019-080 : Spectacle de fin d'année du service d'accueil familial "Sucre d'Orge" le jeudi 20 juin 2019 à 17h, à la Maison de la Petite Enfance. Montant : 527,50 € TTC

Décision n°2019-081 : Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la mise en place de 2 plateformes Workout / fitness.

Décision n°2019-082 : Convention pour le spectacle "Peace and Love" avec l'association Réseaux en Ile-de-France pour deux représentations avec le Collège Boileau le jeudi 11 avril à 10h30 et 14h30 au Centre Culturel Baschet. Montant : 200 € TTC

Décision n°2019-083 : Représentation en justice pour les infiltrations dans les loges du Centre Culturel Baschet, pouvant être considéré comme des malfaçons, nécessitant une action auprès des tribunaux compétents. Désignation d'un avocat Maître François JOUANNEAU.

Décision n°2019-084 : Contrat de prestation avec l'auto-entrepreneur Madame Sarah PIGNIER, dans le cadre des projets du Conseil Municipal des Enfants, pour la mise en place d'un atelier d'art créatif avec la réalisation d'une bande dessinée. Ateliers les 6, 23 et 24 avril. Montant : 500 € TTC

Décision n°2019-085 : Contrat de prestation avec Annick JONCOUR pour l'animation d'une conférence-débat intitulée "apprivoiser les écrans et grandir", le samedi 11 mai 2019 de 10h à 12h au Centre social. Montant : 520 € TTC

Décision n°2019-086 : Contrat de vente avec La Cité des Sciences et de l'Industrie pour une sortie pédagogique organisé par le Centre social, durant les vacances scolaires de printemps. Montant : 493 € TTC

Décision n°2019-087 : Contrat de prestation avec l'Association PEP découvertes pour un séjour à Courseulles-sur-Mer (Calvados) du 12 au 16 août 2019, pour 20 jeunes de 9 à 13 ans comprenant l'hébergement, la pension complète et activités. Montant : 5 281,55 € TTC

Décision n°2019-088 : Demande de subvention à la Région Ile-de-France au titre du dispositif "Les équipements sportifs de proximité" pour l'extension du COSEC "Tony Guigonis" (vestiaires, sanitaires et locaux de rangements).

Décision n°2019-089 : Demande de subvention à la Région Ile-de-France - "Les équipements sportifs de proximité - construction d'équipements sportifs en accès libre" pour 2 plateformes Workout/fitness en extérieur et en accès libre.

Décision n°2019-090 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2019-091 : Achat de concession funéraire

Décision n°2019-092 : Achat de concession funéraire

Décision n°2019-093 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2019-094 : Achat de concession funéraire

Décision n°2019-095 : Convention de fonctionnement du Rucher Coopératif Communal avec "l'association V3M" pour le suivi et l'entretien des ruches du jardin partagé. Montant : 630 € TTC

Décision n°2019-096 : Contrat d'accès au progiciel Stocknet en mode ASP, l'hébergement des données, la sauvegarde et l'assistance technique maintenance avec la société CREASOFT51. Contrat renouvelable 3 fois. Montant : 1 800 € HT par an.

Décision n°2019-097 : Avenant à la convention avec l'association Evoluscience pour une séance supplémentaire de l'atelier "initiation aux sciences et à la robotique" le 16 mai de 16h30 à 18h à l'école Pablo Picasso, suite à l'annulation du 4 avril (grève). Montant : 159 € TTC

Décision n°2019-098 : Contrat avec la société ANTEA pour la surveillance des micro-fissures apparentes et évolutives de l'église, rue d'Enfer. Montant : 6 360 € TTC/an

Décision n°2019-099 : Contrat de cession pour le spectacle "TAMAO" de la compagnie MON GRAND L'OMBRE pour les classes maternelles les 14, 16 et 17 mai 10h et 14h30. Séance tout public le 15 mai à 15h. Montant : 7 552 € TTC

Décision n°2019-100 : Contrat de prestation "ZUT DES CHANSONS A L'ECOLE" avec SARL KESKETA pour la mise en place d'une action éducative, culturelle et artistique avec les élèves de l'école Lamartine. Restitution présentée le 15/05/2019 à 14h. Montant : 1 582,50 € TTC

Décision n°2019-101 : Achat de concession funéraire

Décision n°2019-102 : Achat de concession funéraire

Décision n°2019-103 : Achat de concession funéraire

Décision n°2019-104 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2019-105 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2019-106 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2019-107 : Avenant au contrat de concession funéraire

Décision n°2019-108 : Renouvellement et modification du type de concession funéraire

Décision n°2019-109 : Avenant au contrat de concession funéraire

Décision n°2019-110 : Contrat de réservation avec le Château de Chantereine pour un séjour jeunes du 15 au 19 juillet 2019 à Criel-sur-Mer. Montant : 2 246,40 € TTC

Décision n°2019-111 : Journée pédagogique organisée pour les assistantes maternelles de la structure d'accueil familial "Sucre d'Orge" le mercredi 9 octobre 2019 de 9h à 17h, sur le thème "Ce qui se joue quand l'enfant joue". Montant : 1 100,00 € TTC

Décision n°2019-112 : Achat de concession funéraire

Les numéros 2019-061 à 2019-079 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

Marchés et avenants conclus depuis le dernier CM :

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DURÉE DU MARCHÉ
19 08 PA	Fourniture et livraison d'articles de quincaillerie pour l'entretien du patrimoine municipal	LEGRAND CUB S.A.S	PA	Montant maximum annuel : 22 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
19 10 AO	Acquisition de titres restaurant dématérialisés pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles	UP	PA	Montant maximum annuel : 220 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
19 11 PA	Fourniture de 2 tondeuses autoportées pour les services de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge Lot 1 : Fourniture d'une tondeuse autoportée pour le service des sports	CHOUFFOT	PA	Forfait : 23 370 € HT PSE 1 et 2 reprise de matériels : 4 000 € TTC	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie du matériel proposée par le titulaire
19 11 PA	Fourniture de 2 tondeuses autoportées pour les services de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge Lot 2 : Fourniture d'une tondeuse autoportée pour les allées engazonnées du cimetière	CHOUFFOT	PA	Forfait : 6 185 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie du matériel proposée par le titulaire
19 12 PA	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux au square du Baldauff	POSE ET ORGANISATION DE SOLS EXTERIEURS mandataire du groupement POSE ET ORGANISATION DE SOLS EXTERIEURS / PROLUDEC	PA	Forfait TF : 80 199,80 € HT Forfait TO : 4 909,80 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 13 PA	Travaux de désamiantage des sols de l'école Lamartine	AMIANTECH	PA	Forfait TF : 48 540 € HT Forfait TO : 25 530 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 14 PA	Travaux d'isolation thermique de la toiture de l'école Lormoy	G.E.C ILE-DE-France	PA	Forfait : 105 862,49 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 16 PA	Achat, installation et mise en service d'un self-service dans la salle de restauration de l'école élémentaire Jules Ferry	CUISINES EQUIPEMENTS	PA	Forfait : 24 877,20 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie du matériel proposée par le titulaire
19 09 PA	Fourniture et livraison de matériaux, matériels, appareillages et lampes électriques pour l'entretien du patrimoine municipal	CGE DISTRIBUTION	PA	Montant maximum annuel : 22 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
19 17 PA	Travaux de fourniture et pose de structures ludiques et tables de pique-nique	RECRE'ACTION	PA	Forfait : 76 208,80 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
18 15 PA	Travaux de réhabilitation de la Maison des Seniors Lot 1 : Gros œuvre - Béton armé - Maçonnerie de petits éléments - Etanchéité Bardage - Plafond Cloison doublage - Menuiserie Bois AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	OFFICE DE SERVICE EN BÂTIMENT (O.S.B)	Plus-value : 3 934,52 € HT
18 15 PA	Travaux de réhabilitation de la Maison des Seniors Lot 2 : Electricité AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	CAPTELECOM	Plus-value : 2 967,10 € HT
18 15 PA	Travaux de réhabilitation de la Maison des Seniors Lot 1 : Gros œuvre - Béton armé - Maçonnerie de petits éléments - Etanchéité Bardage - Plafond Cloison doublage - Menuiserie Bois AVENANT n° 2 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	OFFICE DE SERVICE EN BÂTIMENT (O.S.B)	Plus-value : 3 408,20 € HT
17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares-Yvon Lot 10 : Chauffage – Ventilation AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet la location et l'installation d'une chaudière électrique	SERT	Plus value : 5 875,51 € HT
18 15 PA	Travaux de réhabilitation de la Maison des Seniors Lot 7 : Désamiantage AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	SCM ENVIRONNEMENT	Plus-value : 2 990 € HT
14 33 AO	Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux AVENANT n°9 : avenant ayant pour objet l'ajout de prestations pour les sites suivants : ANNEXE JEAN VILAR, CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA (centrale de traitement de l'air), VMC des sanitaires du préau Dauphin du groupe scolaire Descartes ainsi que la renégociation des cibles énergétiques NB pour 23 sites (suite à l'analyse des consommations énergétiques sur l'exercice 2017).	COFELY	Moins value : - 34 390,98 € HT
16 22 AO	Prestations de nettoyage des bâtiments communaux (sportifs, scolaires, associatifs et administratifs) AVENANT n°5 : Avenant technique ayant pour objet de modifier le volume des prestations courantes et de compléter le BPU en intégrant des prix unitaires pour 10 nouveaux sites.	EUROPE SERVICES PROPRETE (E.S.P)	Sans incidence financière
16 14 PA	Prestations de restauration collective municipale AVENANT 6 : Avenant technique ayant pour objet de mettre en oeuvre le double choix de plat principal pour le repas de l'ensemble des convives de l'école élémentaire Blaise Pascal dans le cadre du déploiement de selfs sur ce site à compter du 6 mai 2019	ELRES	Sans incidence financière

La séance est levée à 22h58.



Le Maire,

Sophie RIGAULT

Affiché le : 29/05/2019